MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS 52 rue du Stade 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le



ID: 038-213804511-20220524-2022020-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 MAI 2022

L'an deux mil vingt deux, le **vingt quatre mai**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	18/05/2022
Présents :	18	Date d'affichage :	18/05/2022
Votants:	23	Date de publication :	18/05/2022

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, BEKHIT Thierry, DESCAMPS Gil, DECHANOZ Sylvie, DEVELAY Fabienne, DI CICCIO Pietro, FRANCO Maelle, GARNIER-MICHELIN Sophie, GEORGES Corinne, GRAUSI Jérôme, HABLIZIG Karine, , LEROUX Aurélie, MARTELIN Yves, MOLLARD Yoann, NOUET Sylviane, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas, TIRANNO Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à Gina TIRANNO, KJAN Sylvain, pouvoir à Sylvie DECHANOZ, SAETERO Soledad, pouvoir à Yves MARTELIN, RAFFELI Gaël, pouvoir à Jérôme GRAUSI, NESMOZ David, pouvoir à Fabienne DEVELAY

Secrétaire de séance : Yves MARTELIN

	INSTITUTIONNEL	
DELIBERATION	Etat des indemnités perçues par les élus au titre de l'année	
N° 2022-020	2021	

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que, conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, un état annuel détaillant les indemnités de fonctions perçues par les élus dans le cadre de leur mandant d'élu local, à savoir :

- Les mandats au sein du conseil municipal
- Les mandats au sein de tout syndicat mixte ou de pôle métropolitain
- Les mandats au sein de toute société d'économie mixte ou de société publique locale

Les indemnités versées au titre des mandats intercommunaux ne sont pas produits dans le présent état.

La présente délibération ne donne pas lieu à un vote du conseil municipal.

Pour l'année 2021, l'état des indemnités perçues par les élus municipaux est le suivant (tableau cidessous).

Nom	Prénom	Mandat Affich	en préfecture le 25/05/2022 é le 38-213804511-20220524-2022020-DE
GRAUSI	Jérôme	Maire	16 956,12 €
LEROUX	Aurélie	1ère adjointe	6 055,80 €
NESMOZ	David	2ème adjoint	6 055,80 €
DECHANOZ	Sylvie	3 ^{ème} adjointe	6 055,80 €
ROMANOTTO	Nicolas	4 ^{ème} adjoint	6 055,80 €
TIRANNO	Gina	5 ^{ème} adjointe	6 055,80 €
MARTELIN	Yves	6ème adjoint	6 055,80 €
DUHAMEL	Gaël	Conseiller délégué	2 018.64 €
KJAN	Sylvain	Conseiller délégué	2 018,64 €
HALBIZIG	Karine	Conseillère déléguée	e 1 721,42 € (10 mois)
BEKHIT	Thierry	Président Syndicat Intercommunal du Lyc de la Pléiade	rée 12 059.64 €

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jérôme GRAUSI